

Bulletin d'inscription

Envoyez dès à présent ce bulletin accompagné des documents demandés à :

Adesa - 13 rue Fernand Léger 75020 Paris
adesa@adesa.asso.fr
01 43 13 11 39

MÉDECIN REMPLAÇANT THÉSÉ

MÉDECIN INSTALLÉ

MÉDECIN SALARIÉ DE CENTRE DE SANTÉ

N° ADELI _____ N°RPPS (*obligatoire*) _____

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TÉL _____ EMAIL _____

Souhaite m'inscrire à _____

TITRE _____ RÉF _____

DATES _____ LIEU _____

TITRE _____ RÉF _____

DATES _____ LIEU _____

TITRE _____ RÉF _____

DATES _____ LIEU _____

Conditions d'inscription à un programme de DPC

Je joins :

- un chèque de frais de dossier de 250 € à l'ordre d'Adesa (par programme)

Les formations proposées dans le cadre du DPC sont indemnisées par l'ANDPC dans la limite de votre budget annuel et sous réserve d'avoir validé votre inscription sur www.mondpc.fr.

Adesa prend en charge les pauses, les déjeuners et les frais pédagogiques.

Conditions d'inscription à une formation FAF-PM

Je joins :

- un chèque de frais de dossier de 250 € à l'ordre d'Adesa (par programme)

- L'attestation de versement relatif à la contribution FAF délivrée par l'URSSAF de l'année N-1, à défaut N-2

Les formations proposées dans le cadre du FAF-PM ne sont pas indemnisées.

Adesa prend en charge les pauses, les déjeuners et les frais pédagogiques.

Le chèque de frais de dossier me sera rendu à l'issue de la formation.

Il restera acquis à Adesa à titre de dédommagement des frais engagés, en cas d'annulation de ma part (quel qu'en soit le motif) moins de 30 jours calendaires avant la formation, ou en cas de non participation à la totalité de la formation. Cette somme fera alors l'objet d'un reçu fiscal. Adesa me délivrera à l'issue de la formation une attestation de participation.